

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Lundi 14 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 14

Date de convocation : 7 septembre 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile GARIBO, Stéphane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Frank HERAUD, Marie-Sahra GIL, Véronique THIAN.

Absents/excusés : Antonio MARCO-PENA.

Secrétaire : Jean-Marie MARCHAND

* * * * *

☐ Délibération adoptée à l'unanimité

☒ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » : 13
- Voix « contre » :
- Abstention(s) : 1

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260914-2026_39-DE

N° 2026-39 : Cession fraction de la parcelle D1210 de gré à gré

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'afin d'agrandir son jardin, Monsieur FARAHAT sollicite le Conseil afin de lui céder environ 75 m² de ladite parcelle (contenance de la parcelle de 4 598 m²), appartenant au domaine privé de la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que cette parcelle est située en frange extérieure du lotissement de la Roselière.

Le Maire propose de ne pas céder cette parcelle d'une contenance de 75m² à M. FARAHAT du fait des points suivants :

1. La préservation de la ressource en eau
2. Le statut de la parcelle et l'urbanisme :
La parcelle est inconstructible car classée « en zone destinée à maintenir des espaces naturels au cœur de village » Ued du PLU. Cela signifie que toute nouvelle construction est interdite sur cette parcelle. Le maintien dans le patrimoine communal garantit le respect strict de cette protection.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas céder une partie de 75m² de la parcelle cadastrée D1210 à M. FARAHAT

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie MARCHAND

Le Maire
Damien GAUTHIER

